

OBJECTIFS

- Définir la nécessité d'un permis feu lors de travaux.
- Rédiger ce permis feu dans le respect de la réglementation.
- Prendre les mesures de prévention nécessaires.
- Inspecter le chantier concerné avant pendant et après le travail.

ORGANISATION

Matériel pédagogique et technique :
Vidéo projection

Méthode et organisation :

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes, exposé et études de cas, analyse de risques liée aux travaux par point chaud, exercice rédactionnel
- Moyens audio-visuels.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques individuels.

DUREE DE L'ACTION

- 7 heures (1 jour)
- De mini 2 à maxi 10 stagiaires par session

PUBLIC VISE

- Personnels techniques travaux.
- Personnels de maintenance.
- Personnels des services généraux.

PRE REQUIS

- Port des équipements de protection individuels lors de la partie pratique.
- Être reconnu apte après la visite médicale auprès du médecin du travail.
- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation.

EVALUATION

Evaluation dans le cadre d'un QCM en fin de formation.

Sanction visée :
Certificat de réalisation

INTERVENANTS

Enseignants qualifiés BR CODE, disposant d'une expérience significative en formation d'adultes et ayant une solide expérience de la sécurité incendie en entreprise et / ou ancien pompier et / ou détenteur d'une qualification SSIAP2 ou plus.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés

PROGRAMME

- Introduction : Définition des travaux par point chaud et des risques générés
- Le sinistre issu de travaux sur point chaud (illustrations), les statistiques, le permis de feu À quoi sert-il ? Quand en faut-il un ? A qui le délivre-t-on ? Qui délivre le permis de feu ?
- Rédaction d'un permis de feu Tâche à effectuer
- Validité, situation, nature de l'intervention à effectuer par point chaud, type de locaux où les travaux par point chaud sont tolérés ou interdits
- Maîtriser les éléments du permis de feu Inspection du chantier avant, pendant et après le travail
- Moyens à mettre en œuvre en protection et mesures complémentaires, consignes particulières aux établissements.

MOYENS

Cette formation est réalisée dans les locaux de l'entreprise. Les moyens mis à disposition par l'OF sont :

- Les livrets de formation des stagiaires

Les moyens mis à disposition par le client sont :

Matériel standard

- La salle de formation permettant l'accueil des stagiaires (chaises et tables), du formateur et des matériels, avec un minima de 2m2 par stagiaire
- Si possible un tableau blanc ou paperboard
- Un écran de projection ou un mur blanc

Matériel technique

- Aucun